

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 3 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, mercredi 3 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL EN PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Mareuil, commune de Mareuil en Périgord, sous la Présidence de Monsieur Alain OUISTE, Maire,

Date de la convocation : le 25 février 2021

Présents : MM. AIMONT Jean-Luc, BOURDAT Elise, CHEYRADE Didier, COMBEALBERT Gérard, COUVY Jean-Paul, DELEST Danielle, DUCONGE Anne, DUGENET Marie Christelle, ESQUERRE Elodie, FAURE Jean-Pierre, HOLLAND Saskia, LABROT Coralie, LAFORT Didier, MAÎTRE Nadine, MARCENAT Stéphanie, MARCHAND Jean-Marie, MOLINA-VIAL Dominique, Christian MONCEYRON, MORIN Pierre, OUISTE Alain, PETIT Martine, PEYPELUT Jean-Louis, RATHAT Christian, RAVON Jean-Robert, RAYMONDAUD Max, SURAND Corinne, VAN DEN DRIESSCHE Bernadette, VILLATTE André

Absents avec Procurations : : Monsieur CHAUME Daniel donne procuration à Monsieur Christian RATHAT, Monsieur BROUSSE Philippe donne procuration à Monsieur Jean-Robert RAVON et Madame ALLAIN Catherine donne procuration à Madame Anne DUCONGE

Absents Madame du TREMONT Armelle-Marie et Madame RAVET Christelle

EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 28	ABSENTS : 2	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 3
------------------	---------------	-------------	---------------------------

Madame Coralie LABROT est nommée secrétaire de séance.

Suppléants : MM Hélène ALLIX DUPIN de SAINT CYR et Vincent BETEAU

**APPROBATION COMPTE RENDU
DU 16 DECEMBRE 2020**

Approbation de compte rendu à l'unanimité.

**REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DELEGUEE DE
VIEUX MAREUIL
CHOIX MAITRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Vieux Mareuil et présente le rapport d'analyse des offres de l'ATD qui a été chargée d'assister la Commune pour le marché de maîtrise d'œuvre et le procès-verbal de la commission d'offres sur le choix du maître d'œuvre :

Nom entreprise	Note	Montant Maitrise d'œuvre + prestations supplémentaires en HT
Hydraulique Environnement Centre Atlantique 16000 Angoulême	80.42	67 218.00 € HT
Socama Ingénierie 24430 Marsac-sur-l'Isle	96.50	54 895.00 € HT
Altéréo G2C Ingénierie 19100 Brive la Gaillarde	92.81	60 067.50 € HT

La commission propose de retenir le maître d'œuvre Socama Ingénierie pour un montant de 54 895 € HT soit 65 874 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide de retenir le maître d'œuvre Socama Ingénierie pour un montant de 54 895 € HT soit 65 874 € TTC,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**ASSISTANCE DU SMDE 24 POUR LA PASSATION DU CONTRAT DE DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
AUTORISER A SIGNER LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délégation de service public d'assainissement collectif avec la société La Saur se termine fin 2021. Il convient donc de lancer une consultation, procédure longue et compliquée.

Pour lancer une nouvelle consultation la collectivité a besoin de l'assistance du SMDE 24, syndicat mixte des eaux de la Dordogne, pour la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif.

Le montant de la prestation est de 3 950,00 € HT soit 4 740,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide de prendre l'assistance du SMDE 24, syndicat mixte des eaux de la Dordogne, pour la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, pour un montant de 3 950,00 € HT soit 4 740,00 € TTC,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**LA POSTE
NOUVEAUX HORAIRES**

Monsieur Le Maire présente aux Conseillers les nouveaux horaires que la Poste souhaite mettre en place au cours du 1^{er} semestre 2021, à savoir :

- Lundi/mardi/jeudi et vendredi : 9h00 - 12h15 / 13h30 - 16h30
- Mercredi : 10h00 - 12h15 / fermeture l'après-midi
- Samedi : fermé

Monsieur le Maire propose de rédiger une motion expliquant le maintien des bureaux de Poste, la fréquentation (Il faut savoir que la Poste de la commune déléguée de Mareuil est très sollicitée par l'entreprise SELP et bien d'autres) et surtout le maintien de l'ouverture le samedi matin.

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à la Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020 - 2022 signé le 5 février 2020 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste ;

Considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un Bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que bien que le Contrat de Présence postale territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;

Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année et les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdins en particulier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande :

- à la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne,

- de ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici,

- et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite,

- de maintenir l'ouverture le samedi matin,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

RETROCESSION CONCESSION COMMUNE DELEGUEE DE BEAUSSAC

Monsieur le Maire présente la demande de rétrocession d'une concession funéraire de Madame Françoise BELLOIR-FURET (61 chemin de la Cotte - Beaussac - 24340 Mareuil-en-Périgord) dont les caractéristiques sont :

Concession n° 1017 en date du 28 mars 2005
Enregistrée par le receveur de Nontron le 11 mai 2005
Concession de 7 mètres
Montant réglé 280 €

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, Madame Françoise BELLOIR-FURET déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 280 € (deux cent quatre-vingt euros) et demande aux Conseillers de se prononcer sur cette rétrocession et sur le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que la concession funéraire n° 1017, située au cimetière de la commune déléguée de Beaussac, soit rétrocédée à la commune au prix de 280 € (deux cent quatre-vingt euros)
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce en application de cette décision.

**ACQUISITION TERRAIN PARKING DU COLLEGE
COMMUNE DELEGUEE DE MAREUIL
APPROUVER OPERATION ET AUTORISER LE 1^{ER} ADJOINT A SIGNER ACTE
ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le projet d'acquisition par acte administratif par la commune d'un terrain en vue de l'extension du parking du collège de la commune déléguée de Mareuil.

Le coût de ce projet est de 575 € (cinq cent soixante-quinze euros).

Le 1^{er} Adjoint doit être autorisé à signer l'acte de vente au nom de la Collectivité.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

L'ensemble de cet aménagement présente environ un montant de 200 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'acquisition par la commune d'un terrain en vue de l'extension du parking du collège de la commune déléguée de Mareuil pour un montant de 575 € (cinq cent soixante-quinze euros),
- autorise le 1^{er} Adjoint à signer l'acte de vente au nom de la Collectivité,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce en application de cette décision.

SYNDICAT MIXTE OUVERT 24
DESIGNATION DE BENEVOLES REFERENTS INCENDIE

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que dans le cadre de la protection de la forêt contre les incendies, des bénévoles volontaires peuvent être désignés au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose qu'un bénévole par commune déléguée soit désigné et fait appel à candidature :

- Monsieur Didier LAFORT (Beaussac)
- Monsieur Max RAYMONDAUD (Champeaux-la-Chapelle-Pommier)
- Monsieur Jean-Marie MARCHAND (Les Graulges)
- Monsieur Philippe BROUSSE (Léguillac-de-Cercles)
- Monsieur Jean-Louis PEYPELUT (Monsec)
- Monsieur Daniel CHAUME (Mareuil)
- Monsieur Pierre MORIN (Puyrénier)
- Monsieur Jean-Luc AIMONT (Saint Sulpice)
- Monsieur Christian MONCEYRON (Vieux-Mareuil)

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme Messieurs Didier LAFORT (Beaussac), Max RAYMONDAUD (Champeaux-la-Chapelle-Pommier), Jean-Marie MARCHAND (Les Graulges), Philippe BROUSSE (Léguillac-de-Cercles), Jean-Louis PEYPELUT (Monsec), Daniel CHAUME (Mareuil), Pierre MORIN (Puyrénier), Jean-Luc AIMONT (Saint Sulpice), Christian MONCEYRON (Vieux-Mareuil)
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce en application de cette décision.

DEPART LOCATAIRE
COMMUNE DELEGUEE DE SAINT SULPICE
ETAT DES LIEUX ET CAUTION

Monsieur le Maire revient sur le départ de Madame et Monsieur DUPONT, locataire communal à la maison de la Fontaine de la commune déléguée de Saint-Sulpice au 28 février 2021.

Monsieur le Maire informe qu'un état des lieux a été réalisé et précise que le logement a été laissé dans un état correct.

Monsieur le Maire demande donc aux Conseillers de se prononcer sur l'éventuel remboursement de la caution sur loyer versée le 4 juillet 2016 selon le titre 49 pour un montant de 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ accepte la résiliation du bail de Madame et Monsieur DUPONT, locataire communal à la maison de la Fontaine de la commune déléguée de Saint-Sulpice au 28 février 2021,

➤ considérant que l'état des lieux est conforme, décide de rembourser le montant de la caution pour la somme de 550 €,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Jean-Luc AIMONT précise que 3 familles sont intéressées pour louer ce logement, leur dossier va être transmis à l'ADIL 24 pour étude.

**PROJET REMPLACEMENT FENETRES
DEMANDE SUBVENTIONS DETR ET DSIL
DELIBERATIONS - ANNULE ET REMPLACE**

Nouvelle délibération à prendre pour annuler et remplacer la délibération n° 109/2020 afin de modifier le coût au lieu de 72 364,52 € HT, c'est 73 189,25 € HT et le montant de la subvention au lieu de 32 564 € c'est 32 935 €.

DETR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement des fenêtres et des volets sur le territoire de Mareuil-en-Périgord.

Coût prévisionnel du projet : 73 189,25 € HT

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être éventuellement sollicitée auprès de l'Etat.

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ approuve le projet de remplacement des fenêtres et des volets des bâtiments communaux sur le territoire de Mareuil-en-Périgord,

➤ sollicite une aide financière à hauteur de 40 % + 5 % ZRR auprès de l'Etat, DETR, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, soit 32 935 €,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DSIL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement des fenêtres et volets sur le territoire de Mareuil-en-Périgord.

Coût prévisionnel du projet : 73 189,25 € HT

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être éventuellement sollicitée auprès de l'Etat.

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement des fenêtres et volets des bâtiments communaux sur le territoire de Mareuil-en-Périgord,
- sollicite une aide financière à hauteur de 45 % auprès de l'Etat, DSIL, Dotation de soutien à l'investissement local, soit 32 935 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour information, Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental a retenu les 3 dossiers déposés, remplacement fenêtres 3ème tranche, réhabilitation logement Vieux Mareuil et remplacement chaudières.

**PROJET DE MISE EN CONFORMITE
STADE COMMUNE DELEGUE DE LEGUILLAC
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA FFF
FEDERATION FRANCAISE DE FOOT**

Une mise en conformité est à réaliser au terrain de foot de la commune déléguée de Léguillac.

Monsieur Jean-Robert RAVON précise que Monsieur Gérard DONZEAU a préparé les dossiers de demandes de subventions.

Demande de subvention Fédération Française de Football

- Aire de jeu : coût 5 232,44 € HT
20 % + 10 % ZRR soit 1 569,73 €
- Main courante : coût 4 665,40 € HT
50 % + 10 % ZRR soit 2 799,24 €
- Pares ballons : coût 8 220 € HT
50 % + 10 % ZRR soit 4 932 €

Coût total : 18 117,84 € HT soit 21 741,41 € TTC
Subventions : 9 300,97 €

AIRE DE JEU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, l'aire de jeu.

Coût prévisionnel du projet (air de jeu) : 5 232,44 € € HT

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être éventuellement sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, l'aire de jeu,
- sollicite une aide financière à hauteur de 20 % + 10 % ZRR auprès de la Fédération Française de Football, soit 1 569,73 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

MAIN COURANTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, la main courante.

Coût prévisionnel du projet (main courante) : 4 665,40 € € HT

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être éventuellement sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, la main courante,
- sollicite une aide financière à hauteur de 50 % + 10 % ZRR auprès de la Fédération Française de Football, soit 2 799,24 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PARE BALLONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, pares ballons.

Coût prévisionnel du projet (pares ballons) : 8 220 € HT

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être éventuellement sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de réhabilitation du stade de la commune déléguée de Léguillac, les pares ballons,
- sollicite une aide financière à hauteur de 50 % + 10 % ZRR auprès de la Fédération Française de Football, soit 4 932 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

REGLEMENT MARCHE - VALIDATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un règlement marché et foires a été réalisé (chaque conseiller a été destinataire de ce dernier) et est à valider.

Modèle pris sur ceux de Brantome-en-Périgord et Ribérac.

Après présentation de ce règlement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le règlement du marché et foires de Mareuil-en-Périgord,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

CA 2020 - AFFECTATIONS DE RESULTAT

Pas encore les comptes de gestion.

Monsieur Gérard COMBEALBERT fait la présentation pour information.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - 10001 - MAREUIL BA ASSAINISSEMENT

RESULTATS EXERCICE 2020		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES 2020		108 217,43 €
RECETTES 2020		89 539,70 €
		-18 677,73 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		27 335,24 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		8 657,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES 2020		57 164,09 €
RECETTES 2020		137 030,07 €
		79 865,98 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		297,31 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		80 163,29 €
RESTES A REALISER DEPENSES	10 000,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	-10 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du déficit d'investissement		- €

REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2021		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - REPORT		80 163,29 €
Restes à réaliser dépenses	10 000,00 €	
Investissement recettes R 1068 (autofinancement)		0,00 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
TOTAUX	10 000,00 €	80 163,29 €
Solde de la reprise en investissement	70 163,29 €	
Excédent de fonctionnement reporté R 002		8 657,51 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - 10005 - MAREUIL BA LOGEMENTS

RÉSULTATS EXERCICE 2020		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES 2020		116 644,51 €
RECETTES 2020		201 918,12 €
RESULTAT EXERCICE 2020		85 273,61 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		91 237,76 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		176 511,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES 2020		62 166,75 €
RECETTES 2020		110 148,34 €
RESULTAT EXERCICE 2020		-47 981,59 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		-86 870,20 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		-134 851,79 €
RESTES A REALISER DEPENSES	25 000,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	-25 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		-63 888,61 €

AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du déficit d'investissement		63 888,61 €

REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - REPORT	38 888,61 €	
Restes à réaliser dépenses	25 000,00 €	
Investissement recettes R 1068 (autofinancement)		63 888,61 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
TOTAUX	63 888,61 €	63 888,61 €
Solde de la reprise en investissement	0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté R 002		112 622,76 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - 10000 - COMMUNE DE MAREUIL

RESULTATS EXERCICE 2020		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES 2020		1 579 883,37 €
RECETTES 2020		1 798 240,92 €
		238 357,55 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		684 586,14 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANNUAL		902 943,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES 2020		297 748,63 €
RECETTES 2020		218 402,75 €
		79 345,88 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS		330 900,30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT ANNUAL		251 554,42 €
RESTES A REALISER DEPENSES	257 044,02 €	305,98 €
RESTES A REALISER RECETTES	257 350,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du déficit d'investissement		- €
REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2021		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - REPORT		251 554,42 €
Restes à réaliser dépenses	257 044,02 €	
Investissement recettes R 1068 (autofinancement)		0,00 €
Restes à réaliser recettes		257 350,00 €
TOTAUX	257 044,02 €	508 904,42 €
Solde de la reprise en investissement	251 860,40 €	
Excédent de fonctionnement reporté R 002		902 943,69 €

**PROJET INTERGENERATIONNEL - VIABILISATION
SDE 24 TRAÇAGE CANALISATION ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que pour le projet de viabilisation du terrain intergénérationnel, une demande doit être faite auprès du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Electricité 24) pour le traçage des canalisations d'électricité et d'éclairage public

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande au SDE 24 (Syndicat Départemental d'Electricité 24) d'effectuer le traçage des canalisations d'électricité et d'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**PROJET INTERGENERATIONNEL - VIABILISATION
SMDE 24 TRAÇAGE CANALISATION EAU POTABLE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que pour le projet de viabilisation du terrain intergénérationnel, une demande doit être faite auprès du SMDE 24 (Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne) pour le traçage des canalisations eau potable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande au SMDE 24 (Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne 24) pour le traçage des canalisations eau potable,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire informe que le dossier loi sur l'eau a été déposé il y a 15 jours, un délai de 2 mois est préconisé et après le permis d'aménager sera déposé.

**PARTICIPATION COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
DES COMMUNES DELEGUEES DE BEAUSSAC ET MAREUIL**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que chaque année une participation pour les frais de fonctionnement des écoles des communes délégués de Beaussac et Mareuil est demandée aux communes de résidence des élèves.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation à 940 € (neuf cent quarante euros) pour l'année scolaire 2020/2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixe la participation des communes de résidence des élèves aux frais de fonctionnement des écoles des communes déléguées de Beaussac et Mareuil à 940 € (neuf cent quarante euros),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIVERS

Carte scolaire

Monsieur le Maire informe de la décision de l'Inspection Académique, à savoir fermeture d'un poste à l'école de Mareuil à la rentrée de septembre 2021/2022 malgré la proposition de Conseil Municipal. Fermeture de l'école de Beaussac avec restitution des 2 postes pour la rentrée scolaire 2022/2023 à l'école de Mareuil.

Un collectif de parents d'élèves veut rencontrer Monsieur le Maire ce vendredi à 9h et ensuite faire une action auprès de l'inspecteur académique.

Monsieur le Maire souligne que lors de la dernière réunion de Conseil d'Ecole de Mareuil en vidéoconférence, il a été dit que cela était de la faute des élus...

Madame Stéphanie MARCENAT rebondit sur la décision de l'inspecteur Monsieur CAILLAUD, que ce n'était pas cela qui avait été décidé et craint une situation de conflit entre les 2 sites scolaires. Elle regrette le manque d'explication et ajoute qu'on a aucun pouvoir sur l'Education Nationale.

Madame Corinne SURAND propose que Madame Stéphanie MARCENAT soit présente à la réunion de demain vendredi avec les parents et Monsieur le Maire propose également que Madame Anne DUCONGE soit présente.

Laverie - camping

Présentation par Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

Difficultés rencontrées par les vacanciers au camping municipal pour le lavage du linge car la machine n'est pas accessible quand le responsable du camping est absent (sécurisation).

3 Propositions :

- 1) Laverie automatique linge 24h/24h (3m15/2m25) avec la société Photomaton implantée place la Félibrée (SPAR) près des caddies. Les coûts de raccordement d'électricité, d'eau etc sont à la charge de la commune (environ 10 000 €). Ensuite il y a des coûts de fonctionnement (eau, électricité, assainissement, peut être lessive) également à la charge de la collectivité. La compensation par la société serait de 3 000 € et la commune récupérera environ 7 % des recettes.

2) Mise en place d'une machine professionnelle avec monnayeur et sécurité enfants au camping,

3) La machine actuelle au camping en libre-service mais sans sécurité.

Monsieur Jean-Paul COUVY fait savoir que le responsable de Carrefour Contact a eu « vent » de la 1^{ère} proposition et qu'il n'est pas d'accord.

La machine actuelle peut être mise au gymnase (ancienne ne fonctionne plus). A priori son remplacement est déjà fait...

Le 2^{ème} choix est le plus approprié à la situation.

Navette bus

Madame Dominique MOLINA prend la parole.

12 réponses positives suite au questionnaire.

A partir du 6 avril 2021 mise en place d'un minibus (mise à disposition par le SMSM) de 22 places (circuit A).

2 circuits :

4) A : Monsec, Léguillac de Cercles, Vieux-Mareuil, Saint Sulpice,

5) B : Puyrénier, Les Graulges, Beaussac, Champeau la Chapelle Pommier (à partir du 13 avril)

Les circuits fonctionneront tous les 15 jours.

Départ de Mareuil à 8h30 du minibus vide pour transporter les personnes dans des communes déléguées avec arrivée place du marché devant le Crédit Agricole et départ de Mareuil à 11h30 pour le retour dans les communes déléguées.

Le prix pour les usagers sera de 1 € aller/retour.

Une convention sera établie entre le SMSM et la commune.

Il va falloir communiquer sur le tarif.

A savoir, le bus n'est pas équipé pour les adultes et les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Vincent BETEAU demande pourquoi tous les 15 jours.

Monsieur Pierre MORIN précise que le tour dure au moins 1 h.

Madame Dominique MOLINA informe que sur la liste une personne de Sainte Croix s'est inscrite.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas possible de la prendre.

Panneaux signalétiques

Monsieur André VILLATTE demande pour la commande de panneaux signalétiques.

Petit rappel, uniquement les nouveaux panneaux. Les changements de panneaux (usure, mauvaise état...) sont de compétence communautaire.

Le devis est fait mais pas validé en attente du vote du budget.

Mur Presbytère Vieux Mareuil

Monsieur Christian MONCEYRON demande pour la situation du mur du Presbytère de Vieux Mareuil.

Monsieur le Maire propose qu'un autre devis soit réalisé par une autre entreprise.

Fin de la séance à 19h30